



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Mission d'animation de la délégation InterServices de l'Eau

Affaire suivie par Nicolas TORTEROTOT
Tél. : 02 32 18 95 74
Fax : 02 32 18 95 83
Mél : nicolas.torterotot@seine-maritime.gouv.fr

Arrêté du **30 SEP. 2014**

modifiant l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2012 fixant la composition de la commission locale de l'eau chargée de l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Vallée de l'Yères

**Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
commandeur de la Légion d'honneur**

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L212- 4 et R212-29 à 31 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2012 fixant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Vallée de l'Yères ;
- Vu le courrier de l'association départementale des maires de la Seine-Maritime du 23 juillet 2014 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime,

ARRETE

Article 1er : L'arrêté susvisé du 29 octobre 2012 fixant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Vallée de l'Yères est modifié comme suit :

« Article 2 - Composition :

1^{er} Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements et des établissements publics locaux

1 - représentants nommés sur proposition de l'association départementale des maires

Monsieur Patrick MARTIN, maire de Biville-sur-mer
Monsieur Maurice DENIS, maire d'Aubermesnil-aux-Erables
Monsieur Thierry BLONDIN, maire de Réalcamp
Monsieur Rémy TERNISIEN, maire de Saint-Léger-aux-Bois
Monsieur Bruno HOULE, maire de Sept Meules
Madame Christine CREPT, maire de Villers-sous-Foucarmont
Madame Christiane HALLIER, maire de Villy-sur-Yères
Monsieur Alain TROUessin, maire de Criel-sur-Mer
Monsieur Daniel BUCAILLE, maire d'Assigny
Monsieur Denis MARET, maire de Cuverville-sur-Yères
Monsieur Bruno SAINTYVES, maire du Mesnil-Réaume

2 - autres représentants des collectivités territoriales

Monsieur Martial FROMENTIN, président de l'établissement public territorial de bassin de l'Yères
Monsieur Dany LELONG, délégué de la communauté de communes Yères et Plateaux
Monsieur Christian ROUSSEL, président de la communauté de communes de Blangy-sur-Bresle
Monsieur Michel FOUQUET, vice-président de la communauté de communes de Londinières
Monsieur Pierre VIGREUX, président du syndicat mixte d'eau et d'assainissement Caux Nord Est
Monsieur Thierry LEVASSEUR, représentant de la région Haute-Normandie
Monsieur Didier REGNIER, représentant du département de la Seine-Maritime

2ème Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations

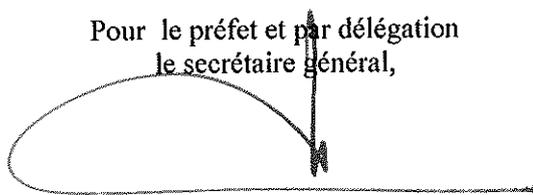
le président de la chambre d'agriculture de la Seine-Maritime ou son représentant
le président de la chambre de commerce et d'industrie du Littoral Normand – Picard ou son représentant
le président de la fédération de chasse de la Seine-Maritime ou son représentant
le président de l'association syndicale des propriétaires riverains de l'Yères ou son représentant
le président de l'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de la truite yerroise ou son représentant
le président de l'association de protection de l'environnement de Criel et du Pays d'Yères ou son représentant
la présidente de l'association UFC-Que Choisir de Rouen ou son représentant
le président du comité départemental du tourisme de la Seine-Maritime ou son représentant
le directeur de la centrale nucléaire de production d'électricité de Penly ou son représentant

3ème Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

le préfet de la région Ile-de-France, coordonnateur du bassin Seine-Normandie ou son représentant
le préfet de la Seine-Maritime ou son représentant
le directeur de l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) ou son représentant
le délégué interrégional de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) ou son représentant
le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime (DDTM) ou son représentant
le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Haute-Normandie ou son représentant
le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) de Haute-Normandie ou son représentant
le président du conservatoire du littoral ou son représentant
le président du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'opale ou son représentant

Article 2 - Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé demeurent inchangées.

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime, la sous-préfète de Dieppe et les maires de communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et sur le site internet désigné par le ministère chargé de l'environnement, www.gesteau.eaufrance.fr.

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général,

Eric MAIRE